

COMMISSION PÉDAGOGIQUE



UFR DE MÉDECINE
ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES
Université Clermont Auvergne

COMPOSITION

Membres de droit

Sont membres de droit le Doyen-Directeur, les Vice-Doyens et le Directeur des études, ce dernier étant désigné Président de la commission.

Membres es-qualité (liste des responsabilités pédagogiques votée chaque année par le Conseil de l'UFR sur proposition du Doyen-Directeur)

Les Enseignants chercheurs suivants sont membres es qualité de la commission pédagogique, pour une durée de 2 ans, renouvelable.

- Responsables pédagogiques du PASS – LAS
- Responsables pédagogiques du 1er cycle des études médicales
- Responsables pédagogiques du 2ème cycle des études médicales
- Responsables pédagogiques du 3ème cycle des études médicales
- Responsable de la Formation Continue
- Responsables universitaires des Masters
- 3 responsables pédagogiques des sciences paramédicales
- Responsable des Relations Internationales
- Responsable de l'évaluation des enseignements
- Responsable des formations universitarisées non intégrées
- Directeur du Département de Simulation en Santé
- Directeur du Département de Médecine Générale
- Responsable Universitaire des Sciences Maïeutiques

Membres invités

Permanents :

- Directeur Administratif
- Directeur Administratif adjoint
- Responsable du Pôle de Scolarités Santé
- Responsable du Pôle de Scolarités Transversales
- 4 Représentants étudiants (médecine, paramédical, maïeutique).

En fonction de l'ordre du jour :

- Ingénieur Pédagogique et Numérique.
- Membres extérieurs ayant une expertise particulière.

ATTRIBUTIONS

La commission pédagogique **est consultée et formule des avis** sur les orientations et structurations des enseignements de formation initiale et continue, et notamment sur les points suivants :

- La coordination de l'offre de formation.
- L'évolution de l'offre de formation de l'UFR (création, modification, transformation, ...).
- L'harmonisation et la mutualisation des enseignements.
- La révision et la relecture des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C).
- La rédaction et l'actualisation des syllabus.
- Le suivi des éléments relatif à la réussite des étudiants.
- L'évaluation des enseignements.
- Le suivi des comptes-rendus des conseils de perfectionnement.
- L'implication pédagogique des futurs recrutements d'enseignants titulaires et sur les promotions.
- La répartition des crédits pédagogiques par discipline.

MODALITES ET FONCTIONNEMENT

La commission pédagogique se réunit au moins une fois par semestre avec un ordre du jour établi par le Président.

La convocation aux membres de droit et es qualité, ainsi qu'aux invités est envoyée au moins huit jours avant la séance.

Un(e) secrétaire de séance (secrétariat pédagogique de l'UFR) est assignée à la commission pédagogique afin d'établir un procès-verbal de séance. Ce procès-verbal est transmis à tous les membres qui compose la commission pédagogique ainsi qu'au secrétariat du Doyen-Directeur pour archivage.

Une fois par an le Directeur des Etudes, Président de la Commission Pédagogique présentera un bilan de l'année aux membres du Conseil de l'UFR en séance plénière sur invitation du Doyen-Directeur.

